

Procès-verbal de la réunion du 16 octobre 2020

adopté le 5 février 2021

COMITÉ DE BASSIN 119<sup>ème</sup> séance (25<sup>ème</sup> séance du 9<sup>ème</sup> mandat)

### **O**RDRE DU JOUR

l.	Adoption de l'ordre du jour	3
II.	Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 13 mars 2020	3
III.	Elections et désignations	3
	De quatre membres du Conseil d'administration	3
	2. Modalités de renouvellement du Conseil scientifique	3
IV.	Point d'actualités	
V.	Planification et prospective	
	<ol> <li>Adoption du projet de mise à jour des SDAGE et examen du projet de Programme des mesures 2022-2027 en vue de la consultation du public et des assemblées</li> </ol>	4
	Examen du projet de Plan de gestion des risques d'inondations (PGRI) des districts     Rhin et Meuse	9
	3. Procédure de consultation du public et des assemblées	9
	Retours sur les réunions de la Commission du milieu naturel aquatique de bassin, de la Commission agricole de bassin du 18 septembre 2020	10
VI.	11ème programme d'intervention	10
	1. Plan de relance	10
	Mme MAUVIEUX assure la présentation du  en objet à partir d'une présentation	10
	2. Point d'avancement des défis territoriaux	10
VII.	Divers	10
	Information sur le renouvellement des membres du Comité de bassin	10
	2. Politique « eau et urbanisme »	10
	3. Départ du Président du Conseil d'administration	11

La séance est présidée par M. GAILLARD.

Le Président salue la mémoire de M. MARULIER et M. DELALLE et les remercie pour leur engagement au sein des instances de bassin.

Le Président confirme que le quorum nécessaire à la délibération est atteint et ouvre la séance à 9h40.

Liste des pouvoirs :

- Mme BULOU à Mme BARDOT NORMAND ;
- M. DECOBERT à Mme BARDOT NORMAND ;
- M. HUSSON à M. GAILLARD;
- M. MATELIC à M. TIRLICIEN ;
- M. WALLENDORFF à M. JACQUE ;
- M. DUROUSSEAU à Mme CORSYN;
- M. KOSZUL à M. BAUER :
- M. JEROME à M. GAUTHIER ;
- M. BERTEAUD à M. VANLAER.

M. HOELTZEL rappelle qu'un enjeu de la séance est le vote du SDAGE.

### I. Adoption de l'ordre du jour

Le Président met aux voix l'ordre du jour.

En l'absence de remarques, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### II. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 13 mars 2020

En l'absence d'observations, le procès-verbal de la séance du 13 mars 2020 est adopté à l'unanimité.

### III. Elections et désignations

### 1. De quatre membres du Conseil d'administration

**Le Président** propose de conserver les membres réélus lors des élections municipales jusqu'au renouvellement du Comité de bassin (CB) prévu mi-janvier 2021, date à laquelle les nouvelles désignations de l'AMF seront parvenues. Ces membres sont Mme BULOU, M. DEPAIX, M. DIETMANN et M. INGWILLER.

- M. GUILLAUME s'interroge sur sa propre désignation par l'AMF.
- **M. HOELTZEL** précise qu'ils s'intéressent ici au renouvellement des membres du CB siégeant au CA. L'objectif est de permettre à ces membres de terminer leur mandat d'administrateur en assistant au CA du 20 novembre 2020, dernier de la mandature actuelle. La désignation par l'AMF des futurs membres du CB est en cours et le processus n'est pas connu de l'Établissement.

En l'absence de remarque, la délibération 2020/02 est adoptée à l'unanimité.

### 2. Modalités de renouvellement du Conseil scientifique

M. HOELTZEL et Mme MAUVIEUX-THOMAS assurent la présentation du point en objet à partir d'une présentation.

Le Président précise que le périmètre des engagements du CB va évoluer dans les années à venir. Le Conseil scientifique devrait, dans le même temps, avoir un rôle plus important sur le territoire. Le renouvellement du Conseil scientifique et l'évolution de leur rôle représentent deux enjeux de grande importance pour le territoire.

Le Président met aux voix l'adoption des éléments présentés.

En l'absence de remarque, les éléments présentés sont adoptés (délibération n°2020/02).

### IV. Point d'actualités

Le Président propose d'intégrer le point d'actualités au débat sur le SDAGE.

### V. Planification et prospective

1. Adoption du projet de mise à jour des SDAGE et examen du projet de Programme des mesures 2022-2027 en vue de la consultation du public et des assemblées

Le Président introduit la présentation du point en objet et salue les membres impliqués dans la réalisation du SDAGE, répartis en six groupes de travail, dont M. GUIRLINGER qui préside la Commission de planification. Le Président félicite les responsables des groupes: M. WALLENDORFF pour le groupe « objectifs et programmes de mesure », M. JACQUE pour le groupe « eau et santé », Mme BARDOT NORMAND pour le groupe « eau, nature et biodiversité », M. RIEBEL pour le groupe « eau et rareté », M. SOULIER pour le groupe « eau et gouvernance », et M. STROZYNA pour le groupe « inondation pour le plan de gestion des risques inondation ».

- M. HOELTZEL présente la procédure de concertation mise en œuvre pour l'élaboration du SDAGE :
  - transmission début juillet du projet de SDAGE aux membres du CB ;
  - traitement des retours des membres du CB;
  - passage en revue de la nouvelle version du SDAGE au cours de la commission de planification ;
  - adoption unanime du projet de SDAGE à l'exception d'un point sur les passes à poissons du Rhin. Ce dernier point devra être abordé au cours du présent CB.

**Mme MAUVIEUX-THOMAS** assure la présentation du point en objet à partir d'une présentation.

Le Président relève la clarté de la présentation et salue l'effort réalisé pour la rendre compréhensible malgré le caractère technocratique du SDAGE. Le Président félicite également les Présidents des groupes de travail.

M. JACQUE ajoute que les apports des groupes de travail ont été d'une très grande richesse et témoignaient d'une volonté de consensus. Malgré les difficultés rencontrées concernant l'enjeu des chlorures, une solution prenant en compte la complexité de la thématique traitée a pu être identifiée. Les membres des groupes de travail se sont également distingués dans leur capacité à établir un dialogue ouvert et constructif favorisant l'avancement du projet.

Le Président s'interroge sur l'organisation de la gestion concertée en cas de tensions quantitatives et sur son animation.

**Mme MAUVIEUX-THOMAS** répond que l'animation de la gestion concertée peut être assurée par l'État en premier lieu. En effet, sur les territoires identifiés comme étant en tension, l'État peut faciliter la concertation entre les acteurs du territoire et fixer la mise en place de projets de territoire.

M. HOELTZEL complète qu'au cours des prochaines séances, l'AERM se chargera d'identifier, avec les services de l'État, les secteurs pouvant candidater à ces projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). Cependant, ces pratiques étant nouvelles pour l'AERM, la labellisation des PTGE sera soumise, pur avis, au CB. M. HOELTZEL ajoute que l'AERM est déjà saisie par des acteurs locaux sur des sujets liés à la gestion de l'eau. A titre d'exemple, la fragilité des cours d'eau phréatiques aux prélèvements réalisés sur la nappe d'Alsace, dans le secteur du SAGE III Nappe, a conduit les acteurs locaux à solliciter un PTGE. M. HOELTZEL rappelle que le financement des PTGE est couvert par le plan de relance, avec la mise en place, en juin, d'un nouveau dispositif d'aide. L'AERM dispose donc d'un outillage pour accompagner les acteurs locaux dans la mise en place de cette démarche concertée.

L'approche multi-usage a également été abordée lors de la dernière commission agricole de l'AERM. Au cours de cette dernière, plusieurs solutions d'économie d'eau été étudiées :

- Les changements de culture ;
- La mobilisation de ressources alternatives ;
- Les retenues collinaires.

**Le Président** signale qu'il s'agit d'une problématique nouvelle pour l'AERM, mais qui pourrait se généraliser au regard des trois étés secs consécutifs. Le cas de la nappe des GTI dans les Vosges est aussi proche d'une démarche PTGE.

- **M. HOELTZEL** ajoute que le protocole s'inscrit bien dans une logique de projet de territoire. Le projet de la nappe des GTI porté par le CB au préfet des Vosges a donné naissance à un protocole qui associe l'ensemble des préleveurs. La logique est donc bien celle d'un projet de territoire multi-usage, au sein duquel tous les acteurs sont mis à contribution pour permettre à la nappe de retrouver son équilibre.
- **M. BAUER** rappelle que le projet de mise à jour du SDAGE est un projet ambitieux, équilibré et réaliste. La prise de conscience collective des difficultés que représente l'atteinte en tout secteur du bon état écologique participe grandement à la réussite de ce projet.

En outre, le projet de SDAGE prend en compte à la fois l'impact du changement climatique, les phénomènes extrêmes sous-jacents, la sensibilité des utilisateurs (consommateurs, industriels et agriculteurs), mais également les objectifs nationaux et locaux concernant les substances dangereuses dont dépend l'adhésion du grand public.

Concernant le financement, le coût du projet de SDAGE, s'élevant à un montant total de 1,7 milliards d'euros, dépasse la capacité de financement de l'AERM. Pour autant, il indique que les industriels voteront ce projet de SDAGE.

- **Le Président** remercie M. BAUER pour ce retour et pour les commentaires émis sur le contenu du SDAGE. Par ailleurs, le retour positif des industriels démontre la capacité de chacun des acteurs à travailler de concert.
- **M. INGWILLER** remarque que le projet de SDAGE, résultant de la collaboration réussie des services de l'État, de l'AERM et des acteurs concernés, représente une avancée importante, clairement illustrée par Mme MAUVIEUX-THOMAS. Il rappelle cependant que le contexte de baisse des effectifs au sein de l'AERM peut compliquer la mise en œuvre du projet.
- M. INGWILLER souligne également l'engagement de l'État dans le financement du projet, dans le cadre du plan de relance, qui permet à l'AERM de disposer des moyens financiers supplémentaires.
- **M. REININGER** relève, en premier lieu, la qualité des documents qui traduit l'engagement des équipes. Il félicite également la mise en cohérence du SDAGE avec le PGRI qui présente pourtant des objectifs distincts. M. REININGER rappelle cependant que de nombreuses tâches restent à accomplir pour atteindre l'objectif de bon état écologique de toutes les masses d'eau. Malgré ces conditions difficiles, l'AERM a su aller au bout de ses compétences et de ses moyens afin de réaliser un SDAGE tenant compte de la situation actuelle mais également des modifications rapides induites par le changement climatique. Il salue également la qualité du processus de concertation qui a permis de faire émerger des points d'équilibre et une forte ambition partagée.

- M. PELLETIER salue le travail accompli et notamment l'attention portée à la problématique de l'usage de l'eau. Il ajoute que, pour le secteur agricole, l'enjeu climatique est une réalité complexe à aborder en termes d'évolution des pratiques mais également de résultat. En plus de proposer de nouvelles ambitions, le SDAGE permet au secteur agricole de mobiliser d'importants financements. M. PELLETIER note ainsi que, bien que le montant des financements soit élevé, leur mise à disposition rapide est nécessaire pour redonner de l'ambition et de l'énergie au secteur agricole. Cela étant, il atteste de l'écoute apportée aux préoccupations agricoles et de la franchise des débats.
- Le Président remercie ces différentes prises de position. Malgré les enjeux forts pour le bassin et années dramatiques rencontrées par le secteur agricole, le projet de SDAGE illustre la capacité de tous les acteurs à trouver collectivement des solutions et à adopter une démarche concertée. Il remercie l'ensemble des parties prenantes d'avoir pu dépasser leurs intérêts individuels.
- M. PEDUZZI s'interroge sur la problématique de la sylviculture. En effet, les réserves et retenues d'eau prévues pour maîtriser les incendies ne sont pas prises en compte par le SDAGE. Un enjeu d'autant plus important que ces espaces servent également à protéger ces captages et des ressources en eau.
- Le Président s'accorde avec la pertinence de la remarque.
- **M. HOELTZEL** affirme que cette problématique est prise en compte dans la section « eau et santé ». Par ailleurs, le recours à l'agroforesterie et le maintien des aménités de la forêt sont intégrés à la section « protection » du SDAGE.
- **M. PEDUZZI** souligne l'importance des enjeux forestiers et de l'investissement des collectivités dans la protection de la ressource en eau :
  - la sylviculture inclut l'ensemble de la filière ;
  - les services rendus par la forêt aux collectivités sont estimés à un milliard d'euros ;
  - les massifs forestiers représentent environ la moitié du territoire géré par l'AERM.
- **M. HOELTZEL** remarque qu'un représentant de la sylviculture siège de manière permanente au CB ce qui témoigne de la bonne prise en compte de cette problématique par les instances.
- Le Président s'accorde sur le caractère essentiel des communes forestières et sur le risque que représenterait la réduction des recettes communales.
- **M. PEDUZZI** partage les précédentes remarques et notamment l'enjeu de la solidarité vis-à-vis des communes rurales qui dépendent fortement des ressources forestières.
- **M. SOULIER** s'accorde avec les précédentes remarques et salue la qualité du travail réalisé. Le SDAGE a pu être construit de manière démocratique malgré d'importantes contraintes réglementaires. Il conviendra de préserver ce caractère démocratique lors de la mise en œuvre du SDAGE. Il suggère le recours à des outils pédagogiques.
- **M. GUIRLINGER** félicite l'ensemble des groupes de travail qu'il a coordonné en tant que président de la commission Planification. Il rappelle que le travail des équipes a rendu possible l'atteinte des objectifs de bon état écologique des eaux mais aussi de points de compromis sans céder à l'ambition globale.

**Mme CORSYN** s'associe à toutes les félicitations formulées et souligne la lucidité du SDAGE. Elle s'interroge cependant sur l'échéance de mise en œuvre des PAOT qui sont la déclinaison territoriale du SDAGE.

- M. HOELTZEL précise que la mise en œuvre du SDAGE se décline en 2 niveaux :
  - le premier niveau concerne le 11<sup>ème</sup> programme d'intervention qui définit des objectifs sur de grands territoires :
  - le deuxième niveau concerne effectivement les PAOT établis par l'AERM et les services de l'État, et portés à connaissance des acteurs locaux par les différents Préfets. De premiers PAOT 2019-2021 ont été définis, portés à la connaissance des acteurs et fait l'objet de travaux.

- Enfin, M. HOELTZEL précise que des actions « hors PAOT » mais fortement contributives au programme de mesures pourront bénéficier des nouveaux financement mis en place dans le cadre du plan d'accélération de l'Agence de l'eau. La dynamique est donc bien lancée.
- **M. DIETMANN** exprime le caractère remarquable du travail réalisé. Cependant, l'expérience du précédent SDAGE montre que sa mise en œuvre peut être freinée par les acteurs locaux. En complément de l'excellent travail réalisé par la police de l'eau, le SDAGE devrait permettre d'alerter les ministères compétents en cas de non-respect des prescriptions des enjeux des SAGE, des EPAGE et des EPTB, qui sont intégratrices.
- **M. HOELTZEL** indique que l'approche globale des problématiques est essentielle. Outre la cohérence régalienne, il rappelle la décision du Comité de bassin de promouvoir des contrats de territoire eau et climat qui créent de la transversalité dans les approches.
- **M. GUILLAUME** souhaite appuyer la remarque concernant le caractère répressif du SDAGE. La réduction des moyens mis à disposition des collectivités complexifie le travail de la police de l'eau. M. GUILLAUME exprime ainsi son inquiétude sur le manque éventuel de contrôle dans les années à venir. Le cas de l'assainissement non collectif pour lequel les EPCI réalisent de plus en plus de contrôles au détriment des SPANC qui tendent à disparaître illustre ce manque d'appui sur l'aspect répressif.
- **M. VANLAER** précise que la situation contemporaine n'est pas favorable à l'exécution des missions de contrôle. Un travail actuellement mené par la DREAL doit permettre de prioriser les contrôles et de dégager des moyens en ce sens, avec l'appui potentiel de l'OFB. Une réunion doit également être organisée avec le parquet général de Nancy sur le sujet des atteintes faites à l'environnement.
- **M. PEDUZZI** souligne la très bonne initiative du département de Meurthe et Moselle de regroupement, dans un document unique, du PAOT et du plan de contrôle. Les contrôles y sont définis en fonction des priorités du SDAGE et de la DCE, et tiennent compte de la préservation des milieux naturels au sens large. Ce document pourrait servir d'exemple pour les prochaines générations de PAOT.
- **Mme CORSYN** s'interroge sur le rôle des maires et des communes dans la communication du SDAGE. En effet, les maires maîtrisent souvent mal le contenu du SDAGE et des programmes de mesures : c'est ainsi à l'échelle locale qu'est constatée la majeure partie des infractions pouvant impacter les milieux naturels. La production d'une communication adaptée à ces acteurs permettrait de répondre à cet enjeu.
- **M. PEDUZZI** rappelle que les réseaux d'associations de maires organisent des réunions d'information et d'échanges. En outre, l'AERM avait mis en place, pour chaque département, une base documentaire à laquelle pouvaient se référer les élus. Sur la base de ce travail, des rencontres avec les maires, leurs adjoints et les présidents des intercommunalités pourraient être organisées en 2021.
- **Le Président** approuve cette proposition et souligne qu'elle permettrait à l'AMF d'être en contact direct avec l'AERM sur ces sujets.
- **M. HOELTZEL** précise que l'AERM s'est déjà signalée auprès de l'AMF, notamment dans le cadre du 11ème programme d'intervention, et qu'il serait pertinent de faire circuler un support de vulgarisation expliquant la portée du SDAGE aux maires.
- **M. PEDUZZI** remarque qu'il serait plus efficace d'organiser une réunion de travail directement avec le maire ou le responsable de cette thématique dans les communes en question.
- **M. DIETMANN** s'accorde sur la nécessité de relayer l'information aux maires. Les SAGE et les EPAGE représentent des outils que les administrations de l'État ne sollicitent pas suffisamment. Sur ce point, la mobilisation des EPTB permettrait de compenser la baisse des effectifs de l'AERM et de la DREAL.
- **M. METZ** soulève un point de vigilance quant au partage de la ressource en eau, notamment en période de sécheresse. Les acteurs qui ont pu irriguer leurs cultures sont également ceux qui ont pu sécuriser leurs revenus. Gérer de manière concertée et durable la ressource en eau implique donc, également, prendre en compte les problématiques économiques.

En outre, M. METZ souligne la pertinence de trois mesures du SDAGE :

- la méthanisation qui permet la production d'énergie renouvelable et le stockage du carbone ;
- la mise en place de cultures BNI, telles que la silphie, qui présentent un intérêt agronomique et pour la préservation de la ressource en eau ;
- la classification du digestat organique qui est valorisable dans les différents types d'agriculture.
- **M. GERBER** précise que certaines collectivités soucieuses des problématiques de sécheresse développent un laboratoire expérimental de la gestion de l'eau au niveau du toit de la nappe d'Alsace.

**Mme RIBAYROL-FLESCH** remarque que dans les petites communes, il est fréquent que des déchets bloquent la libre circulation des poissons dans les embâcles des cours d'eau de première catégorie. Il serait donc pertinent de proposer des réunions pédagogiques sur ce sujet aux maires qui le souhaitent.

**Mme LHOTE** souligne que l'OFB participe activement à l'état des lieux mené dans le cadre du projet de SDAGE. La police de l'eau ne faiblit pas et ses effectifs sont maintenus en région Grand Est pour les 3 années à venir. Elle ajoute que la stratégie de contrôle adoptée se décline en 2 échelles :

- l'échelle régionale en partenariat avec la DREAL ;
- l'échelle départementale *via* des panoramas environnementaux qui sont le fondement des PAOT, et qui tendent à être généralisés par les EPCI.
- **M. NASS** exprime son accord quant aux orientations du projet de SDAGE. Il émet cependant un doute concernant les paiements pour services environnementaux particulièrement complexes à mettre en œuvre pour les acteurs de la gestion de l'eau.
- M. HENRY remarque le caractère prégnant de la thématique « eau et rareté » : certains territoires sont déjà identifiés comme en tension par l'AERM et d'autres le seront dans les années à venir. Il serait donc pertinent de mobiliser le Conseil scientifique sur ces questions de gestion quantitative de l'eau et d'étudier les mesures mises en œuvre par les autres bassins. Il propose aussi la création d'une nouvelle gouvernance sur ce sujet au sein du Comité de bassin.
- **M. MICHEL** s'interroge sur l'évolution de la qualité des masses d'eau malgré les progrès réalisés dans les secteurs agricoles et industriels. Il note que les consommateurs sont aujourd'hui favorables au principe « l'eau paie l'eau », en pratique de moins en moins mis en œuvre.
- M. MICHEL rappel qu'un courrier sera adressé au secrétaire général aux affaires régionales dans les prochains jours concernant la représentation des consommateurs au prochain CB. En effet, la CLCV s'interroge quant à l'absence d'augmentation de sa représentation au CB.
- **M. HOELTZEL** conclut que les difficultés d'application des paiements pour services environnementaux sont liées à la complexité du cadre de notification européen. Il rappelle également que le conseil scientifique a été mobilisé sur le sujet des PTGE.

En matière de gouvernance, le SDAGE a permis de mettre en exergue certains enjeux encore peu appréhendés et qui pourront conduire à des évolutions. Il évoque notamment la problématique « eau et urbanisme » qui est amené à monter en puissance.

Enfin, les suggestions ciblant les réunions territoriales ont bien été notées et seront intégrées à la déclinaison opérationnelle du SDAGE, une fois celui-ci approuvé.

Le Président met aux voix l'adoption des éléments présentés.

En l'absence de remarque, la délibération n°2020/04 est adoptée à l'unanimité.

- 2. Examen du projet de Plan de gestion des risques d'inondations (PGRI) des districts Rhin et Meuse
- M. HOELTZEL précise que l'objectif est de formuler un avis sur le projet de PGRI et non de l'adopter.
- **M. VANLAER** rappelle que le PGRI prend place dans le cadre de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation dont les objectifs sont les suivants :
  - augmenter la sécurité des populations ;
  - réduire le coût des dommages ;
  - raccourcir le délai de retour à la normale.

Il note également que les solutions de réduction du risque inondation ont généralement un impact favorable sur la qualité de l'eau.

- M. JURDY réalise la présentation du point en objet à partir d'une présentation.
- Le Président remercie M. JURDY et note la qualité de la présentation.
- **M. PEDUZZI** remarque qu'au regard du code général des collectivités territoriales, les élus locaux accumulent un certain nombre de responsabilités dans les domaines variés de la sécurité, de l'ordre public, de la salubrité et de la sécurité incendie. Or, aujourd'hui, ces thématiques sont traitées séparément par les maires ce qui peut conduire à l'apparition de conflits locaux. Ces problématiques relevant de la responsabilité de l'État doivent donc être traitées de manière transversale.

Il ajoute que le PGRI doit prendre en compte la difficulté de sensibiliser une population à un risque aléatoire comme les inondations. À défaut, la réaction des populations face à ces crises peut, en effet, complexifier le travail des services de secours généralement saturés.

Enfin, M. PEDUZZI rappelle que le PGRI doit s'inscrire dans la continuité des documents de gestion des risques comme les PPRI.

- M. JURDY s'accorde avec les remarques de M. PEDUZZI. Il ajoute que le PGRI fait bien le lien entre les différents outils existants.
- **M. DIETMANN** note, au vu du PGRI, que la perception du cycle de l'eau a beaucoup évolué. Les impacts positifs des inondations pour la recharge des nappes, l'agriculture et les milieux naturels au sens large sont aujourd'hui reconnus. Il souhaite que cette compréhension soit également intégrée au PGRI.
- M. HOELTZEL confirme que les éléments sont bien posés en ce sens dans le projet de SDAGE et le PGRI.
- **M. METZ** souligne la nécessité de sensibiliser les différents acteurs du monde agricole aux risques liés à la gestion de l'eau comme les coulées de boue ; un point qui s'inscrit dans le cadre de l'objectif 3 du PGRI. L'objectif 4 du PGRI aborde, quant à lui, les solutions fondées sur la nature. La promotion de ces solutions sur le terrain représente un véritable intérêt pour réduire les dommages causés aux agriculteurs.
- Le Président met aux voix l'adoption des éléments présentés.

En l'absence de remarque, l'avis sur le PGRI est adopté à l'unanimité (délibération n°2020/05).

3. Procédure de consultation du public et des assemblées

Mme CHAFFAROD assure la présentation du point en objet à partir d'une présentation.

**M. SOULIER** souligne l'importance, pour les élus, de disposer d'une boîte à outils en complément des réunions territoriales. Ce point permettrait de porter la parole des syndicats au plus près des territoires (en particulier le Syndicat Mixte Moselle Aval).

Mme CHAFFARROD précise que le point soulevé était bien prévu.

- 4. Retours sur les réunions de la Commission du milieu naturel aquatique de bassin, de la Commission agricole de bassin du 18 septembre 2020
- M. PELLETIER assure la présentation du premier point en objet à partir d'une présentation.

Mme CORSYN assure la présentation du second point en objet à partir d'une présentation.

- **M. HENRY** souligne l'enjeu du stockage du carbone par les prairies et les forêts. Une réflexion doit être menée avec le conseil scientifique sur la valeur économique de ce stockage afin de prendre en compte cet aspect dans les futures commissions. Il ajoute que la méthanisation prend aujourd'hui la forme de projets de grande envergure pouvant atteindre 7 à 10 millions d'euros. Ce point, devant être intégré aux réflexions de l'AERM, pose la question de l'utilisation des sols.
- **M. NASS** note l'impact de l'importation sur la commercialisation des produits du territoire comme la viande et l'élevage. L'importation peut cependant présenter un intérêt en matière de restauration collective ; un point qui devrait être développé *via* un nouveau cahier des charges et des appels à projets.

### VI. 11ème programme d'intervention

### 1. Plan de relance

Mme MAUVIEUX assure la présentation du en objet à partir d'une présentation.

**Le Président** remercie Mme MAUVIEUX pour la présentation et souligne que la discussion se poursuivra au CA qui a lieu après le présent comité.

### 2. Point d'avancement des défis territoriaux

Le point est reporté lors de la séance de janvier.

### VII. <u>Divers</u>

- 1. Information sur le renouvellement des membres du Comité de bassin
- **M. HOELTZEL** précise que les courriers de consultation des différentes instances chargées de proposer une liste de représentants au CB ont été envoyés le 9 octobre. Les réponses à ces courriers sont attendues pour le 20 novembre. Ils donneront lieu à un arrêté préfectoral au mois de décembre. À l'issue de cet arrêté, les convocations concernant la séance d'installation du CB fixée au 15 janvier seront envoyées.
- M. HOELTZEL complète le point par une présentation du calendrier prévisionnel 2021 des séances du CA et du CB.

### 2. Politique « eau et urbanisme »

**M. HOELTZEL** propose de visionner un court-métrage qui présente l'offre de services de l'AERM en matière de gestion de l'eau en ville. Il s'agit par la promotion de la gestion intégrée des eaux pluviales d'aménager autrement le cœur des cités et de gagner en résilience vis-à-vis du changement climatique. L'infographie est illustrative de la nature des actions financées dans le cadre des contrats de territoire eau et climat qui revisitent dans une approche à 360° tous les enjeux de l'eau. Ce film fait écho aux discussions de cette séance autour de l'enjeu « eau et urbanisme ».

### 3. Départ du Président du Conseil d'administration

**Le Président** précise qu'un pot est organisé en l'honneur de M. FORRAY qui termine son mandat à la fin de l'année. Il présidera sa dernière séance du CA, le 20 novembre prochain. Il le remercie pour la hauteur de vue qu'il a apporté aux instances.

- **M. HOELTZEL** remercie M. FORRAY au nom de tout le personnel pour le travail qu'il a accompli au cours des 3 dernières années pour défendre les intérêts de l'établissement et porter une forte ambition.
- **M. FORRAY** remercie le Président et souligne le plaisir qu'il a eu à s'engager, avec le personnel de l'AERM, dans la construction d'une meilleure politique de l'eau pour le bassin.
- **Le Président** remercie une nouvelle fois M. FORRAY au nom de l'AERM pour son implication et sa confiance, qui ont permis une approche solidaire, efficace et opérationnelle.

En l'absence de questions supplémentaires, la séance est levée.

Le Secrétaire du Comité de bassin,

Marc HOELTZEL

Le Président du Comité de bassin,

Claude GAILLARD

### Réunion du Comité de Bassin du 16 octobrre 2020 Feuille d'émargement (Collège des collectivités)

Civilia	North	Phinom	Collège	Titre	Present	Représenté par	Donne pouvoir à	Powers	Reçoit pouvoir de	Reçait pouvoir de	Emargement
-	BARDOT NORWAND	Audrey	Colectivities	Vice-Présidente du Conseil départemental de Meurho-et-Alcoete	οō			2	Mme Béathce BULOU	M. Philippe DECOBERT	Planera almana
-	BENNEDOCHENE	Gailtan	Collectivités	Maire de Château-Sains (57)	Excusé						
			Colectivitis								V
- 41	BUCHERT	Maryvonne	Collectivités	Collectivities Adjoints au Maire de Multiquise	170						H
-	none	Béatrice	Collectivités	Maire de Mundolsheim (67) Vins-Présidente Vilse et Euromètropole de Strasbeurg	Excusé		Mme Audrey BARDOT NORMAND				3
			Colectivida								
			Colectivitis								
	DECORENT	Phippe	Collectivités	Colectivités Maire d'Alglemont	ño		Mme Audrey BARDOT NORMAND				Person wins
- 54	хменх	Régis	Colectivités	Collectivités Maire de Montcornet (06)	EXCUTÉ						
-	DETMON	Carried	Collectivités	Colectivities Mains de Manapach, Président EPAGE Largue	ig.						Pushent undia
-×-	осия	Bernard	Collectivities	Conseiller régional du Grand Est	ī						Person who
-	Эмине	Alain	Collectivités	Collectivides Vice-President du Conseti départemental du Haut-Rhin	00.						Reput wins
			Collectivities								
	DURLAUME	Jean-François	Collectivités	Collectivités Maire de Ville-en-Vermois (54)	8						Ribert wists

M. Journal Contractive Operation of O	CWIN	Nom	Prenom	College	Tire	Present	Représenté par	Donne pouvoir à	Pouvoira	Repolt pouvoir de	Report pouvoir de	Entargement
weeks         McChel         Collectivitée         Président du syndical minée de basin de TITE         QUI           rochest.         Dans         Collectivitée         M. Claude         M. Claude           rochest.         Dans         Collectivitée         M. Claude         M. Claude           rochest.         Dans         Collectivitée         Marche de Gravendorf         OUI         M. Claude           rochest.         Bénnard         Collectivitée         Marche de Gravendorf         OUI         M. Claude           scolation         Bénnard         Collectivitée         Marche de Gravendorf         OUI         M. Claude           scolation         Collectivitée         Marche de Gravendorf         OUI         M. Claude           scolation         Collectivitée         Marche de Gravendorf         OUI         M. Claude           scolation         Collectivitée         Marche de Gravendorf         M. Claude         I. W. Claude           scolation         Collectivitée         Marche de Gravendorf         OUI         M. Claude           scolation         Collectivitée         Président du gracitée tétricommand frantériognement de la Gravendorf         OUI         M. Claude           scolation         Collectivitée         Marche de Gravendorf         OUI	3	OUPLINGER	Christian	Collectivités	Consolitor rigional du Grand Est	170						Prevent inins
Collectivities   Coll	3	HAGIS	Michel	Collectivités	Priesident du syndical mixte du bassin de TIII	5	Total					Parent wimo
Total Collectivities Collectivities Consolite departement du Bas-Phrn DYLUSE Collectivités Consolite département du Bas-Phrn DYLUSE COLLECTION				Collectivités								
NCADELL.         Damis         Collectivides				Collectivités								
NACIONALE NA Jame-François         Collectivides (Collectivides Native de Chassendorf Collectivides Native de Chassendorf Collectivides (Native de Chassendorf Chassendorf Collectivides (Native de Chassendorf Chassendorf Chassendorf Collectivides (Native de Chassendorf Chassendorf Chassendorf Chassendorf Chassendorf Chassendorf Chassendorf Chassendorf Chassendorf (Native de Chassendorf Chassendorf Chassendorf (Native de Chassendorf Chassendorf Chassendorf (Native de Chassendorf Chassendorf (Native) (Native de Chassendorf (Native de Chassend	3	HOMBS!	Denis	Collectivités	Conseller département du Bas-Rhin	Excuse						
Indicated   Bernard   Collectivités   Maire de Grossendorf   OUI   OUI   M. Classde	3	HUSSON	Jean-françois	Collectivités		EXCUSÉ		M. Claude GAILLARD				(
ALECACE Edouard Collectivités EPAMA.  ALENA  ALENA  Bertrand  Collectivités Maive de Buddheim (67)  Bertrand  Collectivités Président EPTB Meurhe Maxion  EXCLÚSC  Simon  Collectivités Conselhur départemental des Vouges  Weeve Jean  Collectivités Main de Rosselhurge (67)  Collectivités  Main de Rosselhurge (67)  Collectivités  Main de Rosselhurge (67)  Collectivités  Main de Rosselhurge (67)  Collectivités  Main de Rosselhurge  Collectivités  Main de Rosselhurge  Collectivités  Main de Rosselhurge  Main de Rosselhurge  Collectivités  Main de Rosselhurge  Main de Rosselhurge  Discussion  Collectivités  Main de Rosselhurge  Main de Rosselhurge  Discussion  Discussion  Main de Rosselhurge  Discussion	3	NGWITTE	Bemard	Collectivités		ino					V	de
ALECALING Simon Collectivible Make de Boodstein (57)  LECLENC Simon Collectivible Président EPTB Meurtie Madon (EXCUSÉ  LECLENC Simon Collectivible Conseiler départemental des Vouges Out  LECLENC Simon Collectivible Conseiler départemental des Vouges Out  LECLENC Simon Collectivible Président du syndical intercommunal franchingement de la Out   AMERILIS Vincent Collectivible Maint de Rosselunge (57)  Main	s	MEGNE	Edouard	Collectivités		ī				M. Claude WALLENDORFF		12/1/6
ALMAGEN Bertrand Collectivities President EPTB Mourbe Madon EXCLUSE  WARRING Jean Collectivities Connective departemental dea Voages OUI  WARRING Vincent Collectivities Water de Rosselange (\$7)  WARRING Vincent Collectivities Vincent Collectivities Vincent Collectivities Water de Rosselange (\$7)  WARRING Annaus Collectivities Vincent Collecti	×	кътн	oja Bi	Collectivités		DKUSE,						>
LECLENC     Simen     Collectivitée     Conseiler départemental des Vouges     OUR       WVERNE     Jean     Collectivitée     Phésident du syndical intercommunal d'aménagement de la Collectivitée     M. Roger       WATELIG     Vincent     Collectivitée     Maire de Rosselange (57)     EXCUSE       WATELIG     Vincent     Collectivitée     Maire de Rosselange (57)       WATELIG     Collectivitée     Disputemental de la Meure     EXCUSE       Collectivitée     Collectivitée     Disputemental de la Meure     EXCUSE       Collectivitée     Collectivitée     Disputemental de la Meure     EXCUSE	×	RUNS	Bertrand	Collectivités		EXCUSE						
wweek         Jean         Collectivities         Privatent du syndical intercommunal d'ambragement de la OUI           MATELIC         Vincent         Collectivitée         Maire de Rosselange (57)         EXCUSE           MERVELIC         Vincent         Collectivitée         Vice-Président du syndicat des essex         EXCUSE           Collectivitée         Vice-Président du Conseil départemental de la Meure         EXCUSE	×	LECUENC	Simen	Collectivitée		50						Present Miss
WATELIG Vincent Catectivities Main de Rosselange (57)  Watelig Catectivities Président du Conseil départemental de la Meuse EXCLASE  Collectivités  Collectivités	=	MASSIN	Jean	Colectivités		100						The state of the s
Matric Colectivities   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   EXCUSE     Matric de Rosselange (57)   EXCUSE     Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Rosselange (57)   EXCUSE   Matric de Ro				Collectivities								
MERVELLE Amaud Collectivities Vice-Président du Conseil départemental de la Meuse Collectivités	2	MYELIG	Vincent	Colecivités		EXCUSS		M. Roger TRLICIEN				
Colectivités	×	MERVELLE	Amand	Colectivities		Excuse						
				Collectivités								

Feuille d'émargement - Collège des Collectivités (2/3)

_	_	- 4		-				-	-	
Emargement		1				Pulseut univo			J	?
Reçoil pouvoir de										
Reçoit pouvoir de									M. Vincent MATELIC	
Pouvoirs									•	
Donne pouvoir à										M. Edeuard JACQUE
Représenté par										
Present	excusé	ino	ξχευνέ΄	excusé		on;			Iño	EXCUSE
Titre	Collectivities Deputé de Meurîne-et-Moseile	Collectivités: Marre de Frasse-sur-Moselle	Colectivitàs Consellère départementale de la Haute-Marie	Collectivitée Vice-Président du Consait départamental de la Moseille		Colectivities   Président de la CLE du SAGE Pupi de Mad Esch Trey			Collectivités Adjornt so Méses de Móyeuvine-Grande (57)	Collectivitis Vice-President du Conseil départemental des Arbenies
Collège	Collectivités	Collectivités	Collectivités	Collectivités	Collectivités	Celectivités	Collectivities	Collectivités	Collectivités	Collectivités
Prénom	Xavies	Dominique	Mreile	Patrick		Gilles			Roper	Claude
Now	TOWNS SERVED.	REDUCES	NAMENEL	RECHED		sonnes			THLICEN	HANDONSTRAN
Civilia	2	×	Mesa	2		×			3	5

16 Pouvoirs 4 lotal 28/40
---------------------------

### Réunion du Comité de Bassin du 16 octobrre 2020 Feuille d'émargement (Collège des usagers)

		28,000,000	Constitution of	1000000	1000000			0000000	000000000000000000000000000000000000000	Sec. 25.00.00	300 C C C C C C C C C C C C C C C C C C
Christ	Nom	Prénom	Collège	Thre	Présent	Représenté par	Donne powoir a	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçait pouvair de	Émargement
36	АДАМ	Michel	Usagers	President de la FPPMA des Ardennes	EXCUSÉ						
3	BALLET	Silvière	Usagers	Syminsture	8						Si si
М	BAUER	Gilbert	Usagers	Président de l'institut trançais des boissons de la brassarie et de la materie	īδ			4	M. Eberne KOSZUL	/	\
×	BECKER	Jean-Paul	Usagera	Syndicat du Nord Est	100						Present joins
М	ВЕКТЗСН	Claude	Usagers	Mirabel Lorraine Nature Environnement	100						Prevent minis
W	BESSARD	Christian	Usagens	Administration du CTRC	8						Plakent strans
×	BURT	Jean-Marie	Usagers	Vice président de la FPPMA de la Moselle	EXCOSÉ						
Мпе	CAMUS	Bernadette	Usagers	Confédération générale du logement de Moseile (CGLST)	excuse						
			Usagen								
Mms	CORSYN	Vikronique	Usagers	Oinectrice du conservatoire des sites lorrains	no			+	M. Michal DUROUSSEAU		Previous showing
			Usapers								
м	DUGENETAY	Nicolas	Usapera	Directour Solvay Operations France	no.						Plebent with
Ж	DUROUSSEAU	Michel	Usagens	Conservatoire des aites Alsacieris	Excuse		Mme Véronique CORBYN				

# Feuille d'émargement - Collège des Usagers (1/3)

ment		M	4		ULANO			2		uns	nino	numo	n.br. o	Vidio	Mario
Emargement		1	7		Reseat uters					Passent with	Puesent winds	Present views	Présent union o	Prevent vision	Pubsent Marie
Repail pouvoir de			1												
Report pouvoir de		M Jean-françois HUSSON													
Powoins															
Donne pouvoir à							M. Gibert BAUER								
Représanté par															
Present	Gant	one	ino		IDO	EXCUSÉ	EXCUSE	Ino	EXCUSÉ	oni	8	8	ino	50	8
Târe	Prosident de la FPPMA du Bas-Rhin	Personne qualifiée	Directeur actian - DMC CW		Probaident Agence Blo Grand Est	Direction GPB	GSM - sedeur Abace	Directeur régional de Véolta esu.	Arden Piela	Chambre d'agriculture de la région Abace	CLCV - Union régionale Grand Est	Chaf du service RQD et QSE Papeterte DS SMITH Kaysersberg	Premier Vice-Président Chambre agriculture d'Absace	Représentant Industrie	Président de la Chambre d'agriculture de la Mause
Collège	Usagers	Usagers	Usagers		Usagers	Usagers	Usagens	Usagers	Usagers	Usagers	Usagens	Usagers	Usagers	Usagens	Usagers
Pránom	Robert	Claude	Michel		Philippe	Pierre	Esenne	Die.	Frèderic	Fabien	Bernard	Serge	Denis	Panick	Jean-Luc
Non	843	GAILLARD	GEORGE		HENRY	MODUN	NOSZNE	LAHAYE	LEGRAND	METZ	MICHEL	MORE	MASS	ngv.	PELLETIER
Challes	M	3	3	2 1	*	×	×	2	2	2	×	2	2	×	,

# Feuille d'émargement - Collège des Usagers (2/3)

Nom Pi	Prinom Co	Collège	Titre	Présent	Représenté per	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçait pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Emargement
9	5	Usagens	Premier secrétaire adjoint Chambre d'agriculture de Haute-Marre	Excusé						
Daniel	š	Usagers	Président d'Alsace Nature	mo						Puesun wins
- File	Jean-François Us	Usagers	Hydrowatt	EXCUSE						
Patrick		Usagers	Responsable environmenter SOLVAY	5						Pasent wins
Olinard		Usapers	CESER Grand Est	on						Present who
Anne	5	Usagers	Personne qualifiés	no.						Present with
Régis	5	Usagers	EDF - Unite de production Eint	Iño						Medent Arbib
Pedro		Usagens	Responsable das services techniques Peugeon-Chroen	iño						Ruse turns
Christiane		Usagers	Association genérale des familles du Hauf-Rhin (56)	Excusé						
Michael		Usagers	Personne qualifièe	50						Pléneut winns



## Réunion du Comité de Bassin du 16 octobrre 2020 Feuille d'émargement (Collège des représentants de l'État)

1	Prémom	Cottége	Titre Préféte de la région Grand Est et du département.	Présent	Représenté par	Donne pouvoir à	Powers	Reçait pouvair de	Repail pouvoir de	Emargement
	W. W. Control		Prefére Coordonnatrice de bassin Rhin-Meuse							
1	Hersé	Bat	Directour régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est	5			÷	M. Pascal BERTEAUD		W. Jambert
тоятеяотот	Jean-Philippe	-Ba	Adjoint au Délègue de bessin Grand Est	IT/O						Plesent cooks
	Olivier	ă	Commissains à l'aménagement, au développement et à la protection du massif voagien	ÉXCUSÉ						
	Blaine	đ	Secretaire gendral pour les affaires régionales Grand Est	excuse	LAURNI					Percent with a
	Arne	Ą	Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Grand Est	Excusé	Max LOLETTE					1
COULONGEAT	Françoise	Sp.	Directrica régionale des finances publiques de Grand Est et du Départament du Bas-Rhin	Excuse	Anne-Françoise BARUTEAU					S. S
	Isabelle	- Char	Directrice régionale des entraprises, de la concurrance, de la consorrmation, du travait et de l'emploi Grand Est	EXCUSE,						
	Passcal	Bill	Directiour interrégional du Nord Est de Voies Navigables de Francis	Excust	François HOFF		+	M. Jean-Louis JERÓME		Present ATHS
	Philippe	Elat	Président Directeur général de l'institut national de racherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)	EXCUSE						
	Alsin	Blat M	Directeur général de l'Elablissement Public Foncier de Lorraine	excuse						
	Virginie	Élak	Directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est	excuse	Micolas REYNAUD					Puerat desco
	Pieme	Sue.	Directour général éélégué du Bureau de Recherches Géologiques et Minéres	exonse	Dominique MIDOT					flaint war
	Jean-Louis	Six	Directeur général du Port Autonome de Strasbourg	EXCUSE		M. Passoal GAUTHIER				

# Feuille d'émargement - Collège des représentants de l'État (1/2)

de Émargement		Presente Mino		Presente Mino	
Report pouvoir d					
Pouvoira Report pouvoir de Report pouvoir de					
Pouvoira					
Donne pouvoir &			M. Hervé VANLAER		
Prèsent Représente par		Catherine LHOTE		EXCUSE Carina-Arm HADRI	
Prèsent	EXCUSE	excuse	Excuse	Excuse	Excusé
Titre	Directeur général de l'Office National des Forêts	Directeur général de l'Office français de la béoduersité	Directour général du centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.	Directour général és la Calase des dépôts et consignation	Directiour genéral délégué de l'Agence de l'environnement et
Collége	Elan	ä	Ê	Æ	Bad
Psknom	Destrand	Plens	Payoral	D)	Jérôme
Mom	MUNCH	DUBREUL	BERTEAUD	LOMBARD	BETTON
CIVIER	×	2	*	W	2

### Réunion du Comité de Bassin du 16 octobrre 2020 Feuille d'émargement (Observateurs et invités)

Sell.	Nom	Préstom	Collège	Titro	Présent	Représenté par	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Repoil pouvoir de	Reçail pouvair de	Émargement
3	FORRAY	Medias	Invite	Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau	ino						2
zi	RAYMOND	François	Irwite	Chef de mission de contribe général économique et financier	EXCINSÉ						`
Mme	SOULIAG	Laure	Irwite	Commissaire du Gouvernement	mo						Resent un
ai .	LIARD	Stephana	Invité	Agent Complatele	EXCUSÉ						
ai ai	POTIER	Fabien	Irwise	Représentant du personnel	ino						Present Misis
k	ROUGANNE	Olivier	Imile	Représentant du personnel / Suppléant	ino						Pleneut Jains
2	BENOIT	Marc	Irruttei	Président du Conseil scientifique	EXCUSÉ						
zi	ASSFELD	Daniel	irrelia	CPMS							
W	PANSERA	Jean-Noë	Irretté	Secretaire général - CIM							
2	MAURING	Hadrian	Invite	Chot de service - DOT Haute-Marne	ino						
Mme	GONTIER	Tationa	Invite	Chargée de mission politique eau - DOT 52	ıno						Pessenterina
Mme	LOMBARD	Aline	Invité	Adjeinte au délégué de bassin - DREAL Grand Est	ino						Pueberte win
N	JUROY	Necesia	imeliá	Chef de pôle Eas Rhin Mause - DREAL Grand Est	oni					V	A
×	BRIGNON	Marc	Invite	Adjoint au Directisur du CSA	ano .						Pickent wi
Inc	KORTÉ	Stephanie	mik	Baden hliittemberg	oui						Presente 175

# Feuille d'émargement - Observateurs et invités (1/3)

# Feuille d'émargement - Observateurs et invités (2/3)

Cavillé	Nem	Préson	Collége	Three	Présent	Représents par	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçat pouvair de	Reçot poswair de	Enargement	
2	BOURMAND	David	meth	Charge de mission Solidarità Internationale	Excuse							
zi	GOETGHEBEUR	Philippe	invite	Directiour adjoint des Politiques d'intervention	οατ							
2	реглисн	Darriel	things	Directour des Systèmes d'information	500							
Mme	FICHTER	Auds	Invite	Chargée de mission Juridique et appui administrali?	5							
W	VAUTHIER	Jeas-Marc	imité	Chef du service territorial "Moseile amont Mouse"	par					Section 1		
Mme	SCHMITZBERGER	Katis	insta	Directinos da projet valorisation des données - DP	mo							
×	PROPIN	Sebassien	diversi	Chef du Service Administration des dosnées, Etudes & Décisionnel	no							
			Street	NOMADEIS	ino							
				Prégents ou représentés	ŝ							